

Le 11 décembre 2014

« Par courrier et par SDE »

Me Véronique Dubois

Secrétaire pour la Régie de l'énergie
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Qc)
H4Z 1A2

Objet : Dossier R-3904-2014

Demande d'autorisation du budget des investissements 2015 pour les projets du Transporteur dont le coût individuel est inférieur à 25 millions de dollars

Chère Consœur,

La présente donne suite au dépôt des réponses du Transporteur à la demande de renseignements du GRAME dans le cadre du dossier cité en objet. Le GRAME soumet respectueusement que le Transporteur refuse ou omet de répondre à certaines questions jugées pertinentes par l'intervenant, soit les questions 1.5, 1.5.2, 1.5.3 et 1.5.4 de sa demande de renseignements.

Ces questions portent sur la mise à jour du nombre de transformateurs de mesure qui sont identifiés à risque. Tel qu'annoncé dans sa demande d'intervention, le GRAME souhaite aborder cet enjeu lié aux investissements en maintien des actifs de transport de la catégorie Appareillage¹.

À cet égard, le GRAME rappelle que dans sa décision D-2014-187, la Régie a restreint l'analyse des enjeux liés à la Stratégie aux résultats émanant de celle-ci :

«[15] Les sujets liés à la Stratégie que les intervenants désirent aborder devront donc se limiter à l'analyse des résultats qu'elle produit. Compte tenu de l'échéance prévue en 2017 pour le bilan, si aucun résultat ne démontre l'existence d'un problème, la Régie estime que la remise en cause des critères et paramètres de la Stratégie n'est pas pertinente à l'analyse de la présente demande.»².

¹ C-GRAME-0002, par. 16 à 18

² R-3904-2014, D-2014-187, p. 6, par. 15

Le GRAME soumet respectueusement qu'une analyse des résultats requiert au minimum la présentation des dits résultats par le Transporteur.

Le suivi du nombre de transformateurs de mesure qui sont en fin de vie utile et de ceux qui ont été remplacés dans le cadre de la Stratégie de pérennité est une information pertinente et utile, puisqu'on peut la comparer avec le nombre de transformateurs de mesure qui étaient en fin de vie utile en 2007, soit lors du dépôt de la stratégie initiale de pérennité des équipements. En référence au paragraphe 17 de sa demande d'intervention, l'objectif du GRAME est d'analyser l'évolution du pourcentage de remplacement de ces équipements et de s'assurer que le Distributeur en contrôle les risques de défaillances et les coûts qui y sont associés.

Le GRAME soumet ainsi que les questions 1.5, 1.5.2, 1.5.3 et 1.5.4 de sa demande de renseignements sont pertinentes à l'analyse de la preuve du Transporteur et demande à la Régie d'ordonner au Transporteur d'y répondre dans les meilleurs délais.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Dubois, l'expression de mes sincères salutations.

(S) Geneviève Paquet

Geneviève Paquet, avocate

cc. Me Yves Fréchette, par courriel (pour le Transporteur)